

# Conseil municipal du 7 février 2022

## 2040 : Grenoble donne le cap

2-(28064). VILLES EN TRANSITION : Lancement de la démarche Grenoble 2040 - Trajectoire de transition et stratégie de résilience

La Ville de Grenoble a lancé en 2005 son premier Plan Climat Énergie sur une trajectoire d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. En 2020, la Ville a obtenu le label Cit'ergie Gold en 2020 et a été désignée Capitale Verte de l'Europe pour l'année 2022. Ces efforts constants dans la transition écologique, tant en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation au réchauffement climatique, sont reconnus à l'échelle internationale pour leur volontarisme et leur efficacité.

Pour conforter sa trajectoire de transitions en les impératifs de justice environnementale et sociale, et nourrir le changement d'échelle initié par l'année-événement Capitale verte européenne 2022, la Ville de Grenoble souhaite tracer une perspective aussi lucide qu'ambitieuse pour la coconstruction d'un futur collectif, désirable, soutenable et socialement juste. Dans une démarche résolument ancrée dans la science, la participation citoyenne, l'émulation culturelle, l'éducation populaire et la coopération multi-acteurs et en mobilisant les outils de la prospective, de la planification, de la gestion des risques, de l'observation et de l'évaluation, la Ville de Grenoble veut se doter d'un cap et d'une méthode :

- en établissant un état initial du système-ville et en définissant une destination à moyen-terme (2040) ;
- en construisant une trajectoire de transition et de redirection entre ces deux étapes ;
- en sécurisant cette trajectoire grâce à une stratégie de résilience.

Seront mobilisés les outils de la prospective, de l'observation et de l'évaluation, de la gestion des risques, de la participation citoyenne et du champ culturel.

Les prochains ateliers de co-constructions :

- 16-17 mai : Forum sur les comptabilités écologiques publiques (Capitale verte européenne, deuxième saison des villes en transition, mai 2021) ;
- 23-24 mai : Campus étudiant des métiers de la redirection écologique (UGA, IEPG, Campus de la transition, Origens media lab) ;
- 29 juin-1<sup>er</sup> juillet : atelier plénier 1 pendant le Forum international du bien-vivre ;
- Atelier thématique jeunesse ;
- 7-9 décembre : Atelier plénier 2 pendant le Forum Mondial de la Démocratie participative et la Convention Citoyenne Climat métropolitaine.



Photo : © Jean Sébastien Faure



**Antoine Back**, Adjoint aux Risques, à la Prospective, à la Résilience territoriale, à l'Évaluation, aux Nouveaux indicateurs et à la Stratégie alimentaire, déclare : « *Alors que les rapports alarmants du GIEC se*

*multiplient, que la 5<sup>e</sup> limite planétaire vient d'être dépassée, la Ville de Grenoble souhaite co-construire une visibilité collective, se donner un cap vers un futur collectif, juste et désirable. La démarche Grenoble 2040 vise à cultiver l'espoir tout en conservant notre lucidité face aux changements en cours.*

*Après une première phase de diagnostic pour établir le portrait initial de la Ville (satisfaction des besoins sociaux, intégration dans les limites planétaires), une seconde phase permettra de définir un portrait cible à l'échelle temporelle d'une génération, d'ici à 2040, ainsi que la trajectoire de transition entre ces deux états.*

*Parallèlement il s'agira d'identifier les vulnérabilités (risques systémiques) afin d'établir un plan d'action pour sécuriser cette trajectoire et préserver notre capacité d'agir.*

*Nous mobiliserons les outils de la prospective, de l'observation et de l'évaluation, de la gestion des risques, de la participation citoyenne et le monde culturel. Après les Ateliers citoyens de redirection écologique qui se sont déroulés au printemps 2021, l'année Grenoble Capitale Verte européenne 2022 va nourrir ce changement d'échelle. Rendez-vous au Forum international du bien-vivre en juin pour un premier point d'étape ! »*

## Ouvrir plus grand les Conseils Citoyens Indépendants

4-(27588). DEMOCRATIE LOCALE : Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

En 2014 la Ville lançait un processus de co-construction de nouvelles modalités de fonctionnement pour ses « Conseils de quartier » (prévus dans le cadre de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002). Suite à un travail important d'échanges et de réflexions avec les citoyennes grenoblois-es, une Commission extra-municipale composée, à parité, de 12 élu-es et de 12 citoyen-nes, avait proposé un cadre de fonctionnement. De ce travail sont nés les Conseils Citoyens Indépendants en 2015. La création d'une Commission de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants avait pour objectif de discuter collectivement des avancées

et des limites, et ce afin de faire évoluer et d'adapter les pratiques, au regard de l'expérience vécue et partagée.

Cette Commission s'étant réunie 12 fois depuis la création des CCI, a produit deux rapports d'évaluation et un document de travail d'évaluation en 2019, apportant des pistes concrètes d'évolution de cette instance pérenne de participation citoyenne.

Prenant en compte les travaux du comité de suivi des conseils Citoyens Indépendants, des propositions des membres des actuels CCI, mais aussi des interpellations des associations et collectifs locaux, la Ville de Grenoble ouvre davantage cette instance de participation dans chacun des secteurs de la Ville. Les Conseils Citoyens Indépendants renouvelés se veulent un espace de rencontre entre toutes et tous les habitant-es volontaires de Grenoble. Dès le printemps, des forums ouverts dans chaque secteur permettent aux Grenoblois-es de se retrouver et de faire vivre collectivement ces espaces de dialogue citoyen.

Avec cette nouvelle charte, la Ville propose de :

- Structurer et simplifier : Proposer une restructuration des CCI s'intégrant à l'environnement global de la participation citoyenne de la Ville de Grenoble, en ouvrant cette instance à toutes les personnes qui prennent part directement aux dispositifs de participation de la Ville, toutes celles et ceux qui s'engagent auprès des associations locales, des collectifs d'habitant-es, des groupes informels de solidarité et d'entraide.
- Préserver les acquis des CCI : Maintenir les avancées déjà expérimentés ces dernières années, particulièrement la possibilité d'interpeller le conseil municipal par une question orale, une gestion associative autonome au travers de l'ACCIG ou encore les ateliers de projet.
- Renforcer les engagements concrets de la Ville : Création de temps forts pour les habitant-es dans chaque secteur permettant de donner un rythme de vie à ces instances et de susciter la rencontre entre les volontaires engagé-es dans chacun des secteurs de la Ville.



**Annabelle Bretton**, Adjointe à l'Education populaire, à la Jeunesse et à la Démocratie ouverte, déclare : « *Ateliers citoyens, Budget participatif, Chantiers Ouverts au Public, Ateliers Citoyens de Redirection Écologique, Convention citoyenne Covid,*

*nouveaux outils d'interpellation citoyenne, etc. : la Ville de Grenoble propose de nombreux dispositifs aux habitantes et habitants pour transformer nos politiques publiques.*

*Suite aux évolutions proposées par la Commission de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants, ainsi que des interpellations citoyennes et associatives, la Ville de Grenoble fait évoluer les CCI. Elle ouvre plus largement cette instance de participation : tous les volontaires qui prennent part aux autres dispositifs de participation sont conviés. Des temps forts sur chaque secteur permettront de faire connaître les CCI et susciter la rencontre entre volontaires.*

*Je tiens à remercier ici toutes les Grenobloises et tous les Grenoblois qui mobilisent leur temps et leur énergie pour notre ville et le bien-vivre ensemble.»*



Photo : ©Pierre Vassal/Haytham

## Une nouvelle instance pour améliorer ensemble les outils de démocratie locale

5-(26855). DEMOCRATIE LOCALE : Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale

A l'instar du Comité de suivi des Conseils citoyens indépendants créé lors du dernier mandat, la Ville de Grenoble conduit depuis plusieurs démarches évaluatives des outils de démocratie locale.

La Ville souhaite aujourd'hui renouveler l'approche de ce travail évaluatif, en le centrant davantage autour des effets produits par la participation sur la décision publique, les pratiques professionnelles, ou encore sur l'émancipation individuelle et collective.

La Ville de Grenoble crée pour la durée du mandat en cours une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale. Cette dernière aura pour mission le suivi de la démarche évaluative que la Ville souhaite mener pour améliorer, voire repenser, ses dispositifs de participation : de la définition du cadrage évaluatif avant l'enquête, jusqu'à la formulation de préconisations.

Cette commission sera présidée par un membre du conseil municipal désigné par Monsieur le Maire. Elle se réunira au moins deux fois par an. La composition de cette Commission sera pluraliste et évolutive au regard du périmètre choisie par la municipalité.

Pour l'année civile en cours, il est proposé à la Commission d'investiguer notamment les dispositifs ayant eu recours au tirage au sort, tels que la convention citoyenne covid 19, les ateliers citoyens de redirection écologique ou encore les Conseils Citoyens Politique de la Ville.

Pour sa première réunion, les membres suivants sont désignés :

- 15 représentant-es des dispositifs de participation de la Ville de Grenoble (Conseil citoyens indépendants, Conseils citoyens Politique de la Ville, Convention citoyenne Covid, Ateliers citoyens de redirection écologique, Fond de participation des habitant-es, Budget participatif, Conseil des aîné-es, ...);
- 5 conseillers municipaux issus des groupes d'élu-es et répartis selon leur représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal ;
- 3 professionnel-les de la Ville et du CCAS de Grenoble œuvrant dans le champ de la démocratie locale ;
- 2 chercheur-es issu-es de laboratoires publics.

La commission précisera, dans le cadre fixé par cette délibération, ses modalités de fonctionnement dans un règlement intérieur.



**Annabelle Bretton**, Adjointe à l'Education

populaire, à la Jeunesse et à la Démocratie ouverte, déclare : « *La démocratie locale est en amélioration permanente. De nouveaux dispositifs sont créés (tels que les 3 nouveaux dispositifs de prise en compte des interpellations citoyennes), d'autres sont renouvelés*

*(Conseil citoyens indépendants), pour prendre en compte aux mieux les besoins des habitantes et habitants, affiner certaines étapes de travail ou corriger les dysfonctionnements éventuels. Dans cet objectif, la Ville de Grenoble crée une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale. Elle a pour vocation de faciliter la transparence démocratique et d'améliorer la qualité de son action, de manière participative.*

*De nombreux habitants et habitantes prennent part à la démocratie locale, aujourd'hui nous allons encore plus loin en leur proposant d'évaluer et orienter les dispositifs.»*

## **Belle électrique : mise en place d'une gestion coopérative pour faire vivre la démocratie dans notre ville**

6-(26210). AFFAIRES CULTURELLES : Approbation des statuts d'une société coopérative d'intérêt collectif dans le secteur des musiques actuelles, participation au capital social, désignation des représentant-es de la Ville de Grenoble au sein de la société et de son conseil coopératif

La Belle électrique a ouvert ses portes en 2015. Depuis, c'est l'association MixLab qui est en charge de la gestion et la programmation de la salle.

L'accompagnement des projets de création, pilier de la labellisation SMAC, a donné lieu à un diagnostic partagé de territoire mené par le collectif « Recherche en Pédagogie Musicale ». Depuis, les acteurs et actrices de musiques actuelles ont créé un collectif local, un espace de dialogue où les projets d'accompagnement et le repérage de l'émergence trouvent à s'inscrire en complémentarité, dans une logique de parcours, de diversité des approches et de circulation des artistes.

En parallèle, la Ville a souhaité accompagner la création d'une entité fédératrice à même de prolonger le dialogue existant dans le secteur des musiques actuelles et rassembler ainsi toutes les catégories d'acteurs des musiques actuelles à Grenoble autour de l'équipement structurant qu'est la Belle Electrique : l'association MixLab, les salarié-es de l'association

MixLab, les acteurs culturels (lieux de diffusion, collectifs existants, artistes, acteurs de la médiation, etc.), les usager-es des lieux culturels et plus largement tout habitant intéressé, ainsi que les partenaires économiques en lien avec le milieu du spectacle.

Début 2021, des espaces de dialogue spécifiques ont été créés avec l'association MixLab, ses salarié-es et les institutions publiques, puis plusieurs temps d'échange se sont tenus à partir du mois de juin 2021 avec les acteurs culturels, dans l'objectif d'impulser une dynamique fédératrice autour de la Belle Electrique. Cette mise en commun fructueuse a confirmé l'intérêt de créer une société coopérative d'intérêt collectif, ayant vocation à candidater à une procédure de sélection afin de mettre en œuvre son projet dans la Belle Electrique à compter du 1er août 2022.

Les temps d'échange de l'année 2021 ont permis de créer du dialogue autour d'un intérêt collectif et d'axes de projet de direction enrichis par toutes et tous.

**La Ville de Grenoble soutient la création de cette SCIC, et tient à contribuer à son fonctionnement de deux manières : la première, en tant qu'associé, garant de l'intérêt public et de l'intérêt collectif, au sein d'un collège équilibré, ouvert et sans minorité de blocage. La deuxième en abondant au capital social dans la limite du plafond de 50% pour l'apport des collectivités prévu dans le droit.**

La participation permettant l'entrée au capital d'une collectivité est de cinq mille euros (5 000 €), elle correspond à la souscription de 100 parts sociales de 50 € chacune, qui seront entièrement libérées.

Les représentant-es de la Ville ont été désignés.



**Lucille Lheureux**, Adjointe aux Cultures, déclare :

*« La Ville de Grenoble souhaite développer les espaces de dialogues associant la Ville et les parties prenantes de la vie culturelle dans leur diversité ; des parcours de soutien à la création construits avec les professionnels du territoire, aux comités d'avis des subventions culturelles, Grenoble ouvre ses portes aux Grenobloises et Grenoblois.*

*Après un riche travail avec Mixlab, nous souhaitons mettre en place une gestion coopérative de la Belle Electrique pour faire vivre la démocratie dans notre ville, avec la création d'une SCIC. Elle associera les salarié-es, les usagères et les usagers, des associations, des entreprises et des collectivités locales comme la Ville de Grenoble. Toutes les personnes intéressées peuvent*



*ainsi prendre part au devenir de la salle, très appréciée de nombreux Grenoblois et Grenobloises. Plus largement, c'est une possibilité pour toutes et tous de participer à l'avenir des scènes de musiques actuelles grenobloises.»*

## Vers la réhabilitation de 586 logements à l'Arlequin

7-(27636). REAMENAGEMENT URBAIN : Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde - Approbation des conventions de financement

Par délibération du 4 février 2019, la Ville de Grenoble a approuvé la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour Villeneuve de Grenoble - Village Olympique et Mistral-Lys Rouge.

Dans ce cadre, le quartier de Villeneuve Village Olympique fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation en faveur de l'habitat, des espaces et équipements publics et du développement économique. Le volet habitat prévoit un vaste programme de réhabilitation des logements, la Ville de Grenoble s'est engagée à soutenir financièrement le programme de travaux de réhabilitation des logements sur le parc public et privé.

Le plan de sauvegarde de l'Arlequin est un dispositif global de requalification de l'habitat au cœur du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) des Villeneuve.

La première phase de scission menée au cours des trois années passées a abouti en novembre 2020 à la création de cinq copropriétés de plus petite taille.

La seconde phase a débuté en janvier 2021. Elle a pour objet la réhabilitation des cinq copropriétés pour un total de 586 logements dont 350 logements privés et 236 logements locatifs sociaux. Les engagements des partenaires impliqués dans cette seconde phase sont formalisés à travers cinq conventions, propres à chacun des syndicats de copropriétaires et ont été approuvées par la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Le budget global de cette seconde phase est fixé à 45,5 millions d'€. La Ville de Grenoble participe au financement du projet à la hauteur de 1,096 millions d'€ :

- 191 079 € pour les aides aux travaux versées aux syndicats des copropriétaires ;
- 905 394 € pour les aides aux propriétaires occupants les plus modestes versées aux syndicats des copropriétaires.



**Elisa Martin**, Adjointe aux Quartiers populaires et à

l'Egalité républicaine, déclare : « *Le plan de sauvegarde de l'Arlequin est financé à hauteur de 45,5 millions d'euros par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'ANRU, les bailleurs sociaux, les syndicats des propriétaires, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Banque des territoires.*

*Ce projet vise à améliorer rendre les logements plus agréables, avec une meilleure sécurité incendie et une consommation énergétique des bâtiments réduite : les charges de chauffage des propriétaires seront divisées par deux.*

*Il s'inscrit dans une dynamique globale de transformation de la Villeneuve avec des espaces publics et des équipements rénovés, des logements de meilleure qualité et un cadre de vie des habitantes et habitants globalement amélioré.*

*Avec ce financement des syndicats des copropriétés de l'Arlequin, la Villeneuve franchit une nouvelle étape pour devenir le 1<sup>er</sup> écoquartier populaire.»*



Photo : © Alain Fischer

## Reconnaissance de la valeur des arbres

55-(28044). ENVIRONNEMENT : Adoption du barème national d'évaluation de la valeur des arbres.

La Ville de Grenoble possède près de 16 000 arbres qu'elle gère et dont elle assure la protection et le développement.

Les arbres existants font fréquemment l'objet de dégradations, volontaires ou non (vandalisme, travaux, accidents de la route, etc.). Pour mieux les protéger, la Ville adopte un barème national d'évaluation de la valeur des arbres, qui fait référence nationale en matière d'évaluation de la valeur de l'arbre.

Le « Barème de l'arbre VIE-BED » permet une protection du patrimoine arboré ;

– de façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité par exemple ;

– de façon curative, lors de constatation de dégâts. À la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation VIE-BED permettra de calculer le montant de l'indemnité du dédommagement que la Ville de Grenoble sera en droit de réclamer à l'auteur des dégâts causés aux arbres.

Cette initiative collective, déjà adoptée par plusieurs collectivités et experts de l'arbre (les villes de Lyon, Orléans, Nancy et l'Office National des Forêts par exemple).

Ce barème est un outil accessible librement et gratuitement sur le site internet ([www.baremedelarbre.fr](http://www.baremedelarbre.fr)).

En adoptant ce barème, la Ville de Grenoble se réserve le droit de l'appliquer, de façon préventive ou curative, à l'ensemble des arbres appartenant à la Ville de Grenoble et à tous ceux gérés par la collectivité, hors arbres métropolitains.

“ **Gilles Namur**, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces Publics, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités, déclare : *« La Ville de Grenoble est attachée à protéger et développer son patrimoine arboré. Ainsi cet hiver, près de [1 600 arbres vont être plantés](#) dans notre*

*commune par la Ville, la Métropole, les habitant-es et la SEM Innovia. C'est un record à Grenoble !*

*Les bienfaits des arbres en ville sont nombreux pour la biodiversité, le climat, la qualité de l'air, le bien-être. Avec l'adoption du barème national d'évaluation de la valeur de l'arbre, la Ville de Grenoble reconnaît toutes ses qualités et poursuit son engagement à les protéger. »*



Photo © Sylvain Frappat

## Le Bar Radis : nouveau lieu de convivialité au cœur du secteur 4 pour une alimentation saine

40-(27846). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : ZAC FLAUBERT - autorisation de conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) entre la SPL SAGES et l'association « LE BAR RADIS »

La SPL SAGES a lancé en octobre 2017 un appel à projet intitulé *La Grande Table* en vue de sélectionner un groupement composé d'entrepreneurs-euses et d'actrices et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire porteurs d'un projet qui sera situé sur le toit-terrasse du parking silo de la ZAC Flaubert.

À la suite de la remise d'une offre et de deux auditions, le groupement *Cultivons Nos Toits, Maltobar, La Tête à l'Envers* et son projet ont été retenus.

Les SEM InnoVia et Grenoble Habitat se sont associées au sein de la SCI Flaubert Park pour réaliser un bâtiment emblématique de l'îlot Marceline, situé en son cœur et porteur au-delà du stationnement, de services au bénéfice des habitant-es et actifs du secteur et des Grenoblois-es. Ce bâtiment dont la livraison est prévue en février/mars 2022, a pour

vocation d'accueillir – outre un parking pour l'ensemble des résidents de l'îlot Marceline et une conciergerie de quartier au rez-de-chaussée – un projet à forte valeur d'usage sur sa terrasse sommitale, et démonstrateur du projet urbain de Flaubert, favorable à la transition et à la santé au sens de la définition donnée par l'OMS.

**Ce lieu devant favoriser les interactions sociales, permettra de développer l'agriculture urbaine, promouvoir les filières agricoles biologiques locales en proposant un espace de restauration aux nombreuses et nombreux actifs d'un quartier qui en est aujourd'hui dépourvu. Ainsi, Le Bar Radis répondra à l'ambition de proposer au sein du secteur 4 de la Ville un premier lieu rayonnant, support de sociabilité, afin que tous les Grenoblois et Grenobloises puissent accéder à une alimentation saine à proximité de leur lieu d'habitation ou de travail.**

Par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil municipal approuvait les termes d'un projet de contrat de bail en l'état futur d'achèvement concédé au collectif Bar Radis pour un loyer annuel de 70 000 € HT hors taxes et hors charges, d'une durée de 9 ans incluant une franchise.

Depuis ces dates : le chantier du parking silo a pris près de 2 ans de retard ; l'association a affiné l'ensemble des volets de son projet ; et la crise sanitaire a contraint Le Bar Radis à réviser à la baisse ses estimations de fréquentation (les habitudes de consommations post COVID ont en effet fortement évolué : préférence pour les plats à emporter, fréquentation moindre du bar...).

Dans ce contexte, après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, l'association Le Bar Radis a dû revoir le modèle économique de son projet et propose aujourd'hui à la SAGES un loyer annuel fixe de 50 000 € hors taxe et hors charges, conforme à leur offre initiale au 1<sup>er</sup> tour de l'appel à projet, assorti d'un loyer variable conditionnel. Après une phase de négociation, il a été convenu que le loyer variable ne sera dû qu'à

condition que le chiffre d'affaire annuel dépasse 900 000 € HT (correspondant à leur CA prévisionnel l'année N+5).

Dans cette hypothèse, le loyer variable sera fixé à 50 % de la fraction du chiffre d'affaires dépassant les 900 000 € HT. Ce loyer variable sera plafonné à 30 000 € hors taxe et hors charges par an et sera déterminé chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail.

Il s'agit d'un contrat de bail en l'état futur d'achèvement. Il inclut une franchise de 6 mois à compter de la date d'entrée en jouissance. Le Bar Radis bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente du local.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de la date de mise à disposition des locaux loués.



**Margot Belair**, Maire Adjointe du Secteur 4,

déclare : *« Végétalisation, mobilités douces, construction en terre et bois, espaces collectifs et de sociabilité... le quartier a entamé sa mue vers un urbanisme favorable à la santé.*

*L'arrivée prochaine du Bar Radis au cœur du secteur 4 est une excellente nouvelle ! Ce nouveau lieu de convivialité autour d'une alimentation saine, bio et locale sera livré dans quelques semaines. »*

